

# AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

(Cette acquisition a fait l'objet d'une note d'information générale sur les acquisitions du PRECAMF en date du 08 février 2008 parue au portail électronique de la BAD)

Date : 17 octobre 2011  
N° du Projet : P- MR-IEO-004  
N° du Prêt 2100150014045

1. La République Islamique de Mauritanie a obtenu un prêt de la Banque Africaine de Développement pour financer le coût Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Micro Finance (PRECAMF). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de la réalisation de la mission d'audit des comptes du projet pour les exercices 2011 et 2012.

2. L'objectif des services est de présenter une opinion professionnelle sur la situation financière du projet à la fin de chaque exercice, ainsi que sur les fonds reçus et les dépenses effectuées au cours des exercices 2011 et 2012 tel qu'il ressort des états financiers du projet. L'auditeur est chargé de formuler une opinion sur les états financiers sur la base des vérifications menées conformément aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par la Fédération internationale des comptables (IFAC)

Lors de la réalisation de l'audit, il importera tout particulièrement de s'assurer que :

- (a) toutes les ressources extérieures ont été employées conformément aux dispositions de l'accord de prêt, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
- (b) les fonds de contrepartie ont été obtenus et employés conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;
- (b) les biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables ;
- (d) les pièces justificatives appropriées, documents et livres comptables ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au projet. Il devrait exister des relations de correspondances évidentes entre les livres de compte et les rapports présentés à la BAD ;
- (e) le compte spécial a été tenu conformément aux dispositions de l'accord de financement applicable;
- (f) Les états financiers du projet ont été préparés sur la base de l'application systématique de normes comptables pertinentes ; ils donnent une image fidèle de la situation financière du projet à chaque fin d'exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice.
- (g) L'adéquation et l'efficacité du système comptable et du système de contrôle interne dans son ensemble ont été évaluées en vue de s'assurer de la bonne exécution des dépenses et des transactions financières ainsi que de la sauvegarde des biens du projet et leur utilisation aux fins du projet ;
- (h) Les actifs immobilisés du projet existent et ont été correctement évalués, et les droits de propriété du projet ou des bénéficiaires sur ces actifs ont été établis en conformité avec l'accord de prêt;

3. le Ministère Délégué auprès du Ministre d'Etat à l'Education Nationale, Chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies /Unité de Gestion du Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la MicroFinance invite, par le présent appel à manifestations d'intérêt, les candidats éligibles et désireux de figurer sur la liste restreinte, à manifester leur intérêt pour la réalisation de des présentes prestations.

Le consultant devra être un cabinet d'audit et d'expertise comptable indépendant. Il doit être enregistré et être régulièrement inscrit au tableau d'un ordre des experts-comptables reconnu au plan national ou régional. Il doit jouir d'une expérience confirmée en comptabilité et audit financier des projets de développement, notamment ceux financés par les donateurs.

Le personnel clé de la mission d'audit doit comprendre au moins :

- (a) Un directeur d'audit, justifiant d'au moins 10 ans d'expérience en matière d'audit financier et ayant une bonne connaissance des projets financés par les donateurs. Il/elle doit par ailleurs être inscrit(e) au tableau d'un ordre des experts comptables reconnu ;
- (b) Un chef de mission, ayant au moins un diplôme de niveau BAC + 5 en audit et comptabilité, et justifiant d'une expérience d'au moins 5 ans d'audit financier ; et
- (c) Un auditeur assistant ayant une expérience et des qualifications professionnelles appropriées.

4. Les cabinets d'audit intéressés, remplissant les conditions requises, doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les dites prestations à travers la transmission d'un tableau indiquant leurs références pertinentes : pour chaque mission indiquée dans le dit tableau, préciser l'intitulé de la mission, son montant en US\$, l'adresse complète du bénéficiaire et la période d'exécution de la mission.

5. La liste restreinte sera arrêtée conformément aux règles de procédures pour l'utilisation des consultants Edition Mai 2008 de la BAD et tous les bureaux répondant aux critères d'éligibilité définis dans ces règles sont admis à soumissionner.

6. (i) Les manifestations d'intérêt doivent parvenir sous pli fermé en deux exemplaires, à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 01 novembre 2011 à 16h 00 heure locale, (ii) une copie électronique sera également envoyée au PRCAMF à l'adresse ci-après :

[b\\_elhafed@yahoo.fr](mailto:b_elhafed@yahoo.fr) avec ampliations à : [precamf@mauritel.mr](mailto:precamf@mauritel.mr) et [diagana\\_b@yahoo.fr](mailto:diagana_b@yahoo.fr)

7. L'enveloppe extérieure doit porter ce qui suit : « PRCAMF / Manifestation d'intérêt / Audit des états financiers – exercices 2011 et 2012 ».

8. L'adresse à laquelle seront adressées les manifestations d'intérêt est la suivante :

**UNITE DE GESTION DU PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE  
LA MICROFINANCE (UGP/PRECAMF).  
SECRETARIAT CENTRAL  
VILLA N° B35-056 E NORD**

**TEL : (222) 45 29 88 09 ; (222) 45 29 45 66 FAX : (222) 45 29 88 10 NOUAKCHOTT,  
R.I.MAURITANIE**